



DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE	
Projet :	CIREY sur VEZOZZE PLU
Mission :	ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
Document :	ZONAGE
N° Document : []	
Planche 1	
----- Limite communale ----- Découpage de zones ----- Emplacement réservé ----- Règles architecturales particulières ----- Marges de recul obligatoires ----- Zone d'implantation Obligatoire des Façades (ZIOF) ----- Eléments végétaux ----- Eléments du paysage protégés au titre de l'article L531-07 du code de l'urbanisme. ----- Eléments bâtis ----- Terrains cultivés à protéger	
UA : Centre ancien UB : Secteur non bâtible UB : Zone d'extensions récentes UO : Secteur non édifiable UC : Clés ouvrières UL : Zone de loisir UE : Secteur de zones d'activités économiques US : Secteur de zones d'activités économiques de forêt UR : Zone à vocation d'activités économiques non bâties UJ : Zone d'urbanisation future à court terme UAU : Zone d'urbanisation future à long terme (secteur d'activités) A : Zone agricole N : Zone naturelle N1 : Secteur non bâtible N2 : Secteur de diversification agricole N3 : Secteur au droit du gîte et du centre équestre N4 : Secteur au droit du plateau N5 : Secteur de forêts N6 : Secteur de laiterie N7 : Secteur de jardins vergers N8 : Secteur de haies N9 : Secteur de parcs N10 : Secteur concerné par des Espaces Naturels Sensibles N11 : Secteur concerné par des Espaces Naturels Sensibles en secteur non bâtible	
Echelle :	1/5000
Document conforme à celui annexé à la DCM du 18-02-2014 portant approbation du projet d'élaboration du PLU.	
Espace & TERRitoires Centre d'Affaires Ariane 240 rue du Cuméme 54 230 Neuves-Maisons Tel : 03.83.56.51.27 Fax : 03.83.56.51.79	